

(1) 2ème

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 18221204
 Le 19 Juillet 2021
 à 00 heures 45
 est né(e) (2) Aleyna

ÖZDEMİR

du sexe Féminin à JOSSIGNY
 (Seine et Marne)

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le 19 Juillet 2021
 Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
 Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
 Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

14

(1) 3ème

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 24
 Le 29 avril 2024
 à 04 heures 35
 est né(e) (2) Miran

ÖZDEMİR

du sexe masculin

à Brie-Comte-Robert
 (Seine et Marne)

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le 02 mai 2024
 Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
 Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
 Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
 Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15